

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2013

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi ,le 25 mars 2013 à 19h.30

Sont présents: Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Stéphane Berger, Fernand Caron, Guy Berger et Émilio Dumais tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale ,madame Christiane Berger est aussi présente ainsi que l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

RÉSOLUTION 083-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 084-2013 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE : l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal;

ATTENDU QUE : tous les membres du conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que l'avis de convocation est accepté avec l'ajout de points.

Le maire informe le conseil que la municipalité recevra une subvention de 3,600\$ provenant du FSTD pour l'achat en 2011, des radios des pompiers.

Le maire donne des informations pertinentes sur la hausse de taxes scolaires prévue

RÉSOLUTION 085-2013 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE : chaque municipalité doit adopter au plus tard en 2016, un plan de développement durable;

ATTENDU QUE : des subventions sont rattachées à la réalisation de ce plan de développement durable;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière procède aux démarches pour entamer la réalisation d'un plan de développement durable adapté aux réalités et besoins du milieu.

RÉSOLUTION 086-2013 PLAN DE GESTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE : des actions doivent être exécutées en regard du plan de gestion en sécurité incendie préparé par le préventionniste de la MRC;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Guy Berger et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte le plan de gestion en sécurité incendie et s'engage à exécuter les

actions proposées dans ce plan.

RÉSOLUTION 087-2013 RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Guy Berger et résolu à l'unanimité de verser 50\$ à Conseil central du BSL, organisme de soutien concernant la réforme de l'assurance-emploi.

RÉSOLUTION 088-2013 STATIONNEMENT DES HABITATIONS NICOLAS RIOUX

ATTENDU QUE : l'élargissement du stationnement des Habitations Nicolas Rioux du côté sud peut se faire en débordant sur le terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE : cet élargissement peut se faire à peu de frais, en utilisant des roches et de la terre provenant des fossés;

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser les employés municipaux à charger la terre et les roches et d'élargir le stationnement du côté sud avec la pépinière sur une largeur de 5 pieds.

RÉSOLUTION 089-2013 SACS POUR RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU QUE : les agriculteurs ont épuisé l'inventaire des sacs que la municipalité a fourni en 2012;

ATTENDU QU' : il est important que la récupération des plastiques agricoles se poursuive;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Guy Berger et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière achète 100 sacs de récupération pour les plastiques agricoles au prix approximatif de 200\$.

RÉSOLUTION 090-2013 ENTENTE POUR LE NIVELAGE DU CHEMIN ST-GUY

ATTENDU QU' : un industriel demande une modification à l'entente concernant la notion des volumes récoltés versus volumes accordés;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière conserve le statu quo sur les modalités de l'entente en regard de l'entretien du chemin Saint-Guy.

RÉSOLUTION 091-2013 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que : la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai sous la thématique Tu es formidable ! Le sais-tu ? afin de reconnaître la valeur humaine de chacun et promouvoir la bonne estime de soi comme facteur de prévention et de protection en lien avec la bonne santé mentale ;

Considérant que : la thématique 2013 encourage les Québécois et Québécoises à réfléchir sur leur santé mentale et à dire à leur proche qu'ils ont une valeur et qu'ils peuvent compter sur leur aide ;

Considérant que : les actions favorisant l'estime de soi relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que : le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

Considérant qu' : il est de l'intérêt général que chaque ville et municipalité du Québec soutiennent cette

campagne en invitant les citoyens et citoyennes à s'approprier les outils qui les sensibiliseront au rôle déterminant de la reconnaissance du potentiel pour soi et pour l'entourage proche comme éloigné;

Considérant qu' il est important que chaque municipalité effectue sa proclamation et l'achemine à l'Association canadienne pour la santé mentale afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent cette organisation en 2013 ;

Par conséquent, je, Gilbert Pigeon, maire de Saint-Eugène-de-Ladrière, proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2013, **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble que « tu es formidable, le sais-tu? » est un moyen pour reconnaître le potentiel de son entourage.

RÉSOLUTION 092-2013 VENTE DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité possède des terrains dans le but de les vendre;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Guy Berger et résolu unanimement que la municipalité de St-Eugène autorise la vente du terrain numéro 4 147 493 du cadastre officiel du Québec, situé sur la rue Nicolas Rioux, aux acheteurs ci-après nommés; madame Stéphanie Bouillon et monsieur Etienne D'Astous au prix de 2,000\$ plus les taxes applicables .

Par ailleurs, l'acheteur doit répondre aux exigences établies par la résolution 138-2008, faute de se conformer aux exigences demandées par la municipalité, cette dernière se réserve le droit de reprendre possession du terrain 4 147 493.

Par le même résolution, le conseil municipal autorise le maire , monsieur Gilbert Pigeon et la directrice générale, madame Christiane Berger à signer le contrat notarié en regard de cette vente.

RÉSOLUTION 093-2013 REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU C.A. DE LA RÉSERVE DUCHÉNIER

Il est proposé par monsieur Emilio Dumais , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Renaud Fortin, **en remplacement** de monsieur Guy Berger pour terminer le mandat de ce dernier ,finissant en mars 2014.

RÉSOLUTION 094-2013 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger ,appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité à 22h.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon maire

Christiane Berger
Dir.gén & sec/trésorière